

tré; depuis le No 1 inclusivement du cadastre officiel de la "Partie Est du village de Lauzon" jusqu'au No 49 inclusivement du dit cadastre; et depuis le No 164 du cadastre officiel de la dite "Partie Est du village de Lauzon" jusqu'au No 202 inclusivement du dit cadastre. *Gazette officielle*, 8 mai dernier.

—
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 14 mai courant, 1897, de faire les nominations suivantes :

Commissaires d'écoles.

Comté de l'Assomption, Saint-Sulpice, M. Amédée Cormier, en remplacement de M. Oscar Landry, absent.

Comté d'Hochelega, Saint-Charles-du-Bas-du-Sault, M. Alphonse Pigeon, en remplacement de M. Joseph Turcot, absent.

Comté d'Hochelega, village Turcot, M. Pierre McDuff, en remplacement de M. Dosithée Deslauriers, absent.

Comté de Richmond, village de Melbourne, M. J.-B.-F. Baker, en remplacement de M. George Hamel, décédé.

Comté d'Yamaska, village de Saint-Thomas de Pierreville, M. Joseph Gamelin, en remplacement de M. Adolphe Laperrière, père, absent.

Syndic d'écoles.

Comté de Montcalm, Rawdon, M. Richard Boyce, en remplacement de M. John Booth, décédé. — *Cazette officielle*, 22 mai dernier.

—
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

—
A V I S.

—
Détacher les lots de cadastre Nos 107 à 133 (tous deux inclusivement), de la partie est du canton de Farnham, de la municipalité scolaire de la partie est du canton de Farnham, comté de Brome, et les lots de cadastre Nos 643, 644, 645, 649, 650, 651 et les lots 807 à 837 (tous deux inclusivement), du canton de Dunham, de la municipalité scolaire du canton de Dunham, comté de Missisquoi, et les ériger en une municipalité scolaire séparée, pour les protestants seulement, sous le nom de "Farnham-Centre." Ce changement devant prendre effet le 1er juillet 1897. — *Gazette officielle*, 22 mai dernier.

—
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 30 octobre dernier (1896), de détacher de la municipalité scolaire de la cité de Mont-

réal, le territoire ci-après décrit, savoir : La partie située entre la rue Canning et les limites actuelles de la municipalité scolaire de Sainte-Cunégonde, et entre la rue Notre-Dame et la rue Dorchester; et l'annexer à la municipalité scolaire de Sainte-Cunégonde, comté d'Hochelega.

Cette annexion ne devant s'appliquer qu'aux catholiques seulement.

Ladite annexion ne prendra effet qu'au 1er juillet prochain (1897). — *Gazette officielle*, 22 mai dernier.

—
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 18 mai courant (1897), d'ériger en municipalité scolaire, pour les catholiques seulement, sous le nom de Saint-Adolphe de Marbleton, le village de Marbleton, comté de Wolfe, avec les limites qui lui sont assignées par la proclamation du 31 octobre 1895.

Cette érection ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1897). — *Gazette officielle*, 22 mai dernier.

—
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

—
A V I S.

—
Détacher les lots contenus dans les rangs cinq et six du fief Cumberland et la concession Saint-Jean, ainsi que les lots 2, 3, 8 et 11, dans le premier rang, et les lots 5, 6, 7, 8, 9 et 11, dans le deuxième rang du canton de Watford, de la municipalité scolaire de Saint-Benjamin, comté de Dorchester, et les annexer à la municipalité scolaire d'Aubert-Gallion, Saint-George, comté de Beauce. — *Gazette officielle*, 22 mai dernier.

—
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

—
Québec, 14 mai 1897.

Ériger le territoire suivant en une municipalité scolaire distincte, pour les protestants seulement, sous le nom de "municipalité scolaire de Saint-Sauveur :"

1° Une étendue de terre située sur le côté nord de la rivière Saint-Charles; bornée au nord par la paroisse de Charlesbourg, au sud par la rivière Saint-Charles, à l'est par la paroisse de Notre-Dame-des-Ange, et s'étendant à l'ouest jusqu'au lot 52 exclusivement de l'ancienne-Lorette. Numéros de cadastre 2382, 2383, 2386, 2387, 2400, 2401, 2404, 2405, 2406, 2407, 2408, 2409, 2418, 2419, 2420, 2421, 2422, 2425, 2426, 2428, 2429, 2431, 2432, 2433, 2434, 2435.